



Le Président

Monsieur Jean Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
1 bis rue croix de Malte
45000 ORLEANS

Paris, le 17 MARS 2009

Monsieur le Ministre,

Votre courrier du 11 février dernier, portant sur la fermeture prochaine du Centre Interdépartemental de Gestion Administrative et de Paie (CIGAP) d'Orléans, a retenu toute mon attention et je souhaite porter à votre connaissance les éléments essentiels qui conditionnent cette décision.

Dans le contexte économique que vous soulignez, et dans la perspective de la libéralisation achevée des marchés du courrier à l'horizon 2011, je demande à tous les postiers des efforts particuliers pour que l'efficacité de toutes les organisations postales nous permette de maintenir les résultats et les capacités d'investissement indispensables à la bonne fin des grands programmes de modernisation que La Poste a engagés.

J'attache une importance particulière à ce que toutes les composantes de La Poste apportent leur contribution à la construction commune, et une réflexion particulière porte sur la performance des services transverses et supports.

Dans ce cadre, la direction en charge de la réalisation de la gestion administrative et de la paie de tous les postiers, dont les CIGAP dépendent, conduit une adaptation de ses structures ; un volume d'effectifs gérés qui ne croîtra plus, des modes de gestion plus responsables privilégiant l'emploi stable et l'amélioration constante de la productivité des outils, notamment informatiques, ont permis des gains de productivité significatifs dans ces services. Une rationalisation des surfaces occupées, et donc des implantations, est une conséquence nécessaire de la démarche : la suppression de sites est le seul moyen de concrétiser l'amélioration de la performance de gestion.

La fermeture du CIGAP d'Orléans, qui dans la pratique sera progressive, en fonction des transferts des activités actuelles, s'inscrit donc dans une démarche d'ensemble sur laquelle il m'est difficile de revenir ; le point que vous évoquez, tenant à l'importance du bassin d'emplois postal d'Orléans, a été un élément de ce choix : les mesures de reclassement, pour les agents de ce service ne souhaitant pas suivre leurs activités, seront ainsi plus faciles à mettre en œuvre ; au final le volume global des emplois ne devrait être que faiblement affecté par cette réorganisation.

Je veillerai naturellement à ce que les opérations de transfert, de reconversion et la mise en œuvre des accompagnements convenus soient réalisés avec toute l'attention utile, essayant ainsi de limiter les effets dommageables d'une mesure nécessaire.

.../...



Je reste toutefois sensible aux arguments portant sur le risque de pertes de compétences pour l'entreprise, dans le cas de personnels qui ne voudraient ou ne pourraient trouver aucune solution d'évolution professionnelle satisfaisante dans le cadre des mesures d'accompagnement qui ont été négociées.

J'ai le plaisir de vous annoncer que La Poste met à l'étude un centre interrégional d'information sur les questions RH à Orléans, sur un site qui reste à définir, susceptible de compléter dans le domaine des ressources humaines le support technique qui constituent les CIGAP : l'évolution de nos organisations et la complexité des réglementations rendent de plus en plus difficile pour nos managers la réponse aux besoins d'une gestion RH de proximité, à laquelle nos personnels sont très attachés.

La mise en place d'une telle plateforme, qui pourrait nécessiter une quinzaine d'emplois, interviendrait au moment de la fermeture définitive du CIGAP, et constituerait alors une voie de reclassement intéressante pour les personnels restés sans solution.

Souhaitant que l'évolution proposée pour notre projet puisse constituer une réponse, au moins partielle, à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.


Jean-Paul BAILLY